

# Administration communale de Colmar-Berg

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Colmar-Berg a l'honneur de vous convoquer à assister, conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, à une séance du conseil communal, qui aura lieu **mardi, le 6 juin 2023 à 14h30** dans la **salle de réunion du conseil communal** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

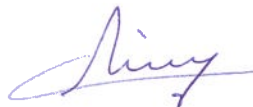
- 1) Etat des restants exercice 2022
- 2) Fixation d'un tarif pour la mise à disposition de clés
- 3) Approbation de la convention Club Senior Nordstad pour l'année 2023
- 4) Approbation de l'organisation scolaire de l'UGDA pour l'année scolaire 2023/2024
- 5) Approbation de l'organisation scolaire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2023/2024
- 6) Approbation d'un devis relatif à l'acquisition d'une balayeuse tractée
- 7) Approbation concernant les modifications à apporter au règlement de circulation général de la commune de Colmar-Berg.
- 8) Refixation de la prime de responsabilité du personnel dirigeant de la Maison Relais
- 9) Approbation du règlement interne concernant le système de la saisie du temps de travail

## Séance secrète

- 1) Proposition de réaffectation pour le poste vacant dans l'enseignement fondamental
- 2) Nomination provisoire d'un fonctionnaire dans la carrière de l'ingénieur-technicien
- 3) Nomination provisoire d'un fonctionnaire dans la carrière de l'attaché

Colmar-Berg, le 26.06.2023  
Le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,



le secrétaire,

